



REFERENTIEL PEDAGOGIQUE

FORMATION CHIENS DE CATEGORIE / CHIENS DIT DANGEREUX

Public :	Toutes personnes détentrices d'un chien de catégorie ou chiens dit dangereux
Durée totale indicative :	07h00 à Wadelincourt
Pré-requis :	Les personnes âgées de moins de dix-huit ans. <ul style="list-style-type: none">• Les majeurs en tutelle à moins qu'ils n'aient été autorisés par le juge des tutelles.• Les personnes condamnées pour crime ou à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis pour un délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire.• Les personnes auxquelles la propriété de garde d'un chien a été retirée en application de l'article L.211-11, à moins qu'une dérogation ne leur ait été accordée par le Maire en application de l'article L.211-13 du code rural.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours en salle
- Support vidéo
- Documentation et vidéo sur cas concret via internet
- Séance d'éducation canine

EVALUATION

Evaluation sur la journée du stagiaire et de son chien

A la fin de la journée remise de l'attestation d'aptitude.

L'attestation d'aptitude comporte :

les nom, prénom et adresse de la personne ayant suivi la formation,
le lieu, la date et l'intitulé de la formation,
le numéro et la date d'agrément préfectoral du formateur,
la signature et le cachet du formateur.

Un exemplaire de l'attestation :

est remis à son titulaire par le formateur,
est envoyé au préfet du département dans lequel le détenteur du chien réside.

OBJECTIFS

- Rappel des lois
- La connaissance du chien
- La relation entre le maître et son chien
- Les comportements agressifs
- Prévention des accidents
- Comment analyser l'attitude de son chien
- Comment éduquer son chien dans le respect de l'animal

Les formations seront assurées par Monsieur Dany SOBACO, formateur Titre ASC, titulaire du CETAC, du certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie, du certificat de capacité pour le dressage des chiens au mordant, titulaire de l'unité de valeur FOR1.